

# Informations sur la nouvelle structure de formation de la Formation des entraîneurs Suisse

## Formation des entraîneurs Suisse

Décembre 2017

### Inhalt

<b>1. Formation des entraîneurs Suisse</b>	<b>2</b>
Nouveau concept de formation	2
<b>2. Organisation des cours</b>	<b>3</b>
2.1 Planification des offres de formation et formation continue	3
2.2 Plan des cours 2018	4
<b>3. Admission</b>	<b>6</b>
<b>4. Offres de formation et formation continue</b>	<b>8</b>
4.1 Modules/Cours	8
4.2 Cursus	10
4.2.1 Assessments	11
4.3 Spécialisations et Approfondissements	11
<b>5. Offres complémentaires</b>	<b>13</b>
5.1 Coach Developer	13
5.2 Conseil aux entraîneurs	15
<b>6. Examens</b>	<b>16</b>
6.1 Examen professionnel (selon le règlement d'examen de 2017)	16
6.2 Examen professionnel supérieur (selon le règlement d'examen de 2018)	16
6.3 Dispositions transitoires	18
6.4 Spécialisation/approfondissements	19
6.5 La Confédération assume 50% des frais de cours	20
<b>7. Reconnaissances</b>	<b>21</b>

# 1. Formation des entraîneurs Suisse

La Formation des entraîneurs Suisse est le centre de compétences qui assure la formation et la formation continue des entraîneurs de **sport de performance et de sport d'élite** en Suisse. Nos offres de formation et de formation continue sont modulaires et interdisciplinaires. Ce double caractère permet d'individualiser les parcours de formation et de privilégier au besoin une formation en cours d'emploi.

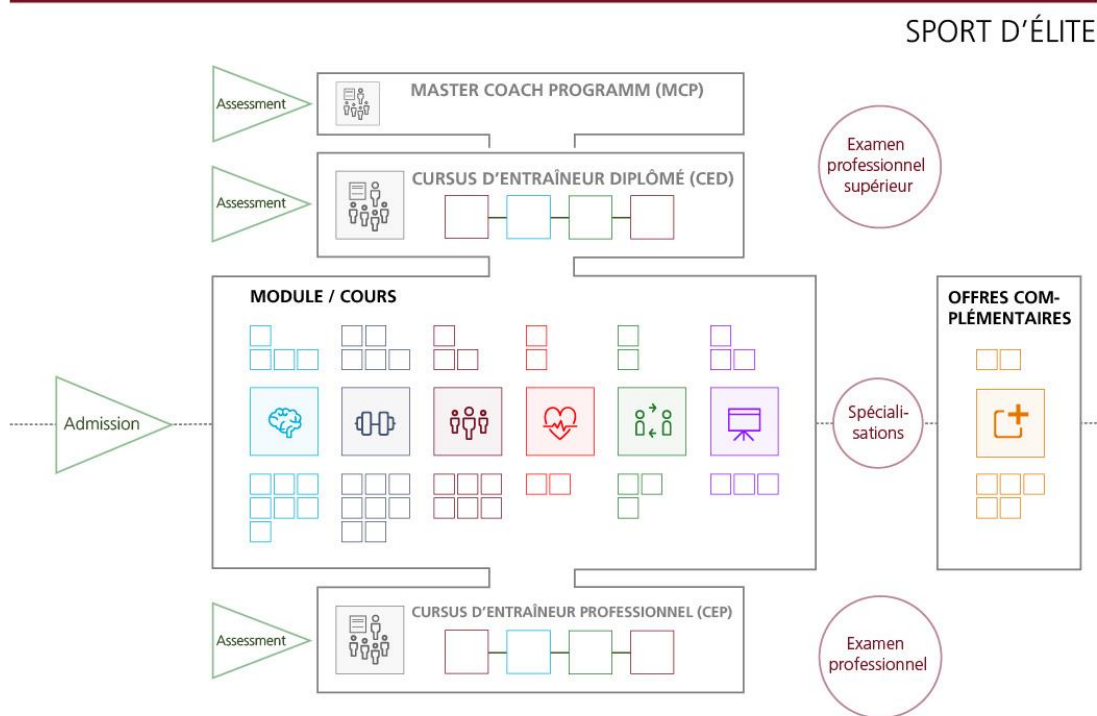
En plus de nos formations, nous proposons des conseils individualisés, des séminaires et des journées thématiques ainsi que différentes possibilités de qualification.

## Nouveau concept de formation

Sur mandat de l'Office fédéral du sport OFSPO et de Swiss Olympic, la Formation des entraîneurs Suisse a remanié et restructuré son concept de formation ces trois dernières années en mettant l'accent sur les points suivants :

- Mise en réseau des offres de formation, de formation continue et de conseils
- Individualisation des parcours de formation (en fonction du sport et de l'entraîneur)
- Coordination entre l'activité d'entraîneur et la formation
- Augmentation de l'importance accordée à la personnalité de l'entraîneur
- Mise au point de nouveaux médias didactiques et de nouvelles méthodes didactiques

## STRUCTURE DE LA FORMATION ET DE LA FORMATION CONTINUE



## SPORT DE PERFORMANCE

Formation d'entraîneur Suisse

La structure de la formation et de la formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse comporte deux échelons : **sport de performance** (qui fait suite à la formation J+S) et **sport d'élite** (qui fait suite au sport de performance).

Les offres de la Formation des entraîneurs Suisse sont **multilingues**.



Lien vers la [vidéo explicative](#)

## 2. Organisation des cours

### 2.1 Planification des offres de formation et formation continue

Les offres de la nouvelle structure de formation débuteront le 1er janvier 2018.

Dans la phase pilote 2018, nous aimerions acquérir de l'expérience concernant l'intérêt des entraîneurs et fédérations afin de pouvoir proposer à l'avenir une planification axée sur les besoins des nouvelles offres.



#### Planification de la formation et de la formation continue

- **Début du CEP dès 2018** (Assessment inclus) et de l'offre correspondante des modules au niveau sport de performance
- **Début du CED dès 2019** (modules/cours au niveau sport d'élite)
- Cursus sur 4-5 mois (2x année/d, 1x année/f)
- Idée/principes de planification des cours:
  - offre située en début de semaine
  - cours en d, 2 x sur 15 mois
  - cours en f : -> CEP «entre eux» – les cours 1 x sur 12 mois... mêmes dates que «d» -> séparé ou parallèle
- Dans la phase pilote 2018/19, réunir le plus d'expériences possibles



#### Administration/Processus d'inscription

- L'enregistrement aux cours est possible en ligne. Dès janvier 2018, inscription grâce à un lien sur la homepage de la formation d'entraîneur.
- Processus: délai d'inscription + sélection 1 mois avant les cours, resp. 3 mois avant les cursus de formation.
- Sélection des participants aux cursus: après l'assessment en collaboration avec Swiss Olympic.
- Faire attention aux conditions lors de l'inscription.



# Coût des cours

## Tarification des cours

- Un montant par jour est facturé:
- Coûts (pédagogiques et logistiques) CHF 100.-/jour
- Logement/pension → encore en traitement.

## Subventions SEFRI

- Pour participants à un cours de préparation en vue d'un examen fédéral FES et fédé. si annonce auprès du SEFRI (point 2)
- Les prestataires de cours de préparation s'inscrivent auprès du SEFRI jusqu'à fin décembre.

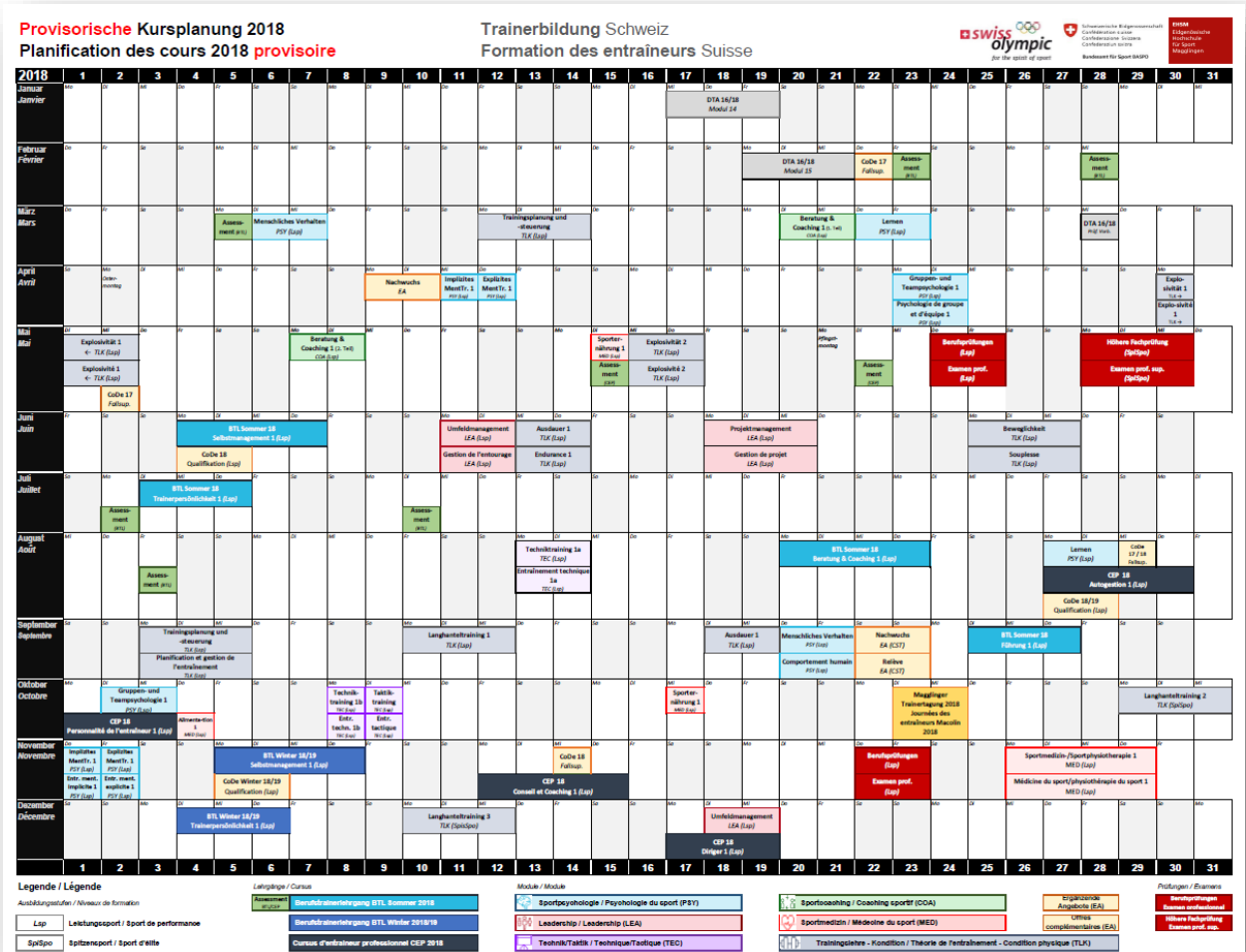
→ Prestations SEFRI

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/la-formation-professionnelle-superieure/financement.html>

## APG

Allocations pour perte de gains (APG): 6 jours par cursus.

## 2.2 Plan des cours 2018



Lien vers le [plan de cours](#) actuel.\*\*



## FAQ: Coûts et soutien financier

### Combien coûtent les cours de la formation des entraîneurs Suisse ?

Les frais de cours sont de 100.- par jour de formation.

En outre, il y a les frais d'hébergement et de repas de 65.- / jour (dernier jour de cours à 15.-), si le cours a lieu à Macolin.

*Exemple : Coûts cours de trois jours : 3x100.- (frais de cours) + 2x65.- (pension complète) + 15.- (dernier jour de cours) = 445.-*

### La Confédération verse-t-elle des subventions pour les cours de préparation aux examens fédéraux ?

Dès janvier 2018, les personnes qui suivront des cours de préparation à l'examen fédéral seront soutenues financièrement par le SEFRI. Elles peuvent adresser une demande en ce sens à la Confédération et seront remboursées à hauteur de 50% des frais de cours pris en considération (sans hébergement/nuitées).

### Les subventions sont-elles versées uniquement par Swiss Olympic ?

Le terme de «subventions» est utilisé uniquement en rapport avec le soutien octroyé par J+S sous forme de subventions J+S. Celles-ci sont versées via le décompte des offres J+S. Le soutien de Swiss Olympic est désigné par le terme de subvention d'encouragement. Ces subventions d'encouragement sont versées par Swiss Olympic directement aux fédérations sportives dans le cadre de l'encouragement des fédérations.

### Quelles sont les offres de la Formation des entraîneurs Suisse qui donnent droit à des indemnités pour perte de gain (APG) ?

Six jours de cours effectués dans le cadre du cursus d'entraîneur professionnel (FEP) ou d'entraîneur diplômé (FED) donnent droit à des indemnités pour perte de gain.

### Les cours de fédération sont-ils également financièrement soutenus par le SEFRI ?

Le nouveau financement s'applique aux cours qui préparent aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs fédéraux. Cela peut englober également les cours des fédérations sportives dans la mesure où ils couvrent les épreuves d'examen/domaines de compétences des examens fédéraux. Les prestataires (fédérations) des cours de préparation doivent enregistrer leur cours dans la [liste](#) des cours de préparation.

## FAQ : Inscription / Sélection



### Qui doit inscrire les participants ? Les participants eux-mêmes ou le/la responsable de la formation de la fédération ?

Les participants peuvent s'inscrire eux-mêmes aux offres de formation et de formation continue. Exceptions : les assessments et les cursus, ainsi que les demandes «sur dossier», qui nécessitent en plus une recommandation de la fédération.

### A partir de quand est-il possible de s'inscrire aux offres de la Formation des entraîneurs Suisse ?

Le processus d'inscription débute en janvier 2018 pour les offres publiées dans le [planificateur de formation](#). En 2018 auront lieu principalement des cours à l'échelon du sport de performance. Les autres offres sont régulièrement mises en ligne et actualisées.

### Comment les processus d'inscription et de sélection sont-ils réglés ?

Il est généralement possible de s'inscrire aux offres de formation et de formation continue jusqu'à un mois avant le cours. Le délai d'inscription aux cursus expire 3 mois avant le cours. La sélection débute immédiatement après la fin du délai d'inscription. Les délais d'inscription exacts figurent dans le [planificateur de formation](#), sous les descriptions de cours.

### Le nombre de places pour les cursus d'entraîneur professionnel et d'entraîneur diplômé est-t-il limité ?

La fédération nationale doit, avec l'inscription aux cursus, envoyer une liste de priorités. La Formation des entraîneurs Suisse adapte son offre à la demande.

### Comment la Formation des entraîneurs Suisse garantit-elle que le nombre d'inscrits est suffisant et que les cours auront bien lieu ?

La demande et, partant, le besoin des entraîneurs, déterminent le nombre de cours. Mais nous publions les offres au moins 1x par année.

### Un nombre maximal de participants est-il défini pour les cursus et les cours ?

Les nombres minimal et maximal de participants sont définis dans le [planificateur de formation](#).

### 3. Admission


L'admission aux offres de formation et de formation continue nécessite une formation J+S **avec le complément Sport de performance J+S** (anciennement entraîneur de la relève local).



J+S complément sport de performance



Les entraîneurs qualifiés étrangers disposant d'un titre universitaire ainsi que les entraîneurs actifs dans le sport de performance peuvent demander à être admis «sur dossier».

 **Admission «Sur Dossier»**

**Entraîneurs...**

- avec une qualification étrangère
- avec un diplôme académique
- actif auprès d'une fédération

**Prérequis...**

- Travail avec des athlètes qualifiés au niveau performance ou élite (SO-Cards).
- Recommandation des fédérations nationales

**Priorités**

1. Priorité: entraîneur engagé dans un cursus
2. Priorité: entraîneur avec mention sport de performance et «sur Dossier»

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

Une admission „sur dossier“ n'est pas possible pour les cursus et les examens. Là, les exigences d'examen du SEFRI font foi.

La formation des entraîneurs Suisse se réserve le droit de facturer des frais de cours plus élevés pour des participants «sur dossier».

#### FAQ: Admission

FAQ

##### Quelles conditions dois-je remplir pour être admis aux offres de formation et de formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse ?

L'admission aux offres de formation et de formation continue nécessite le complément J+S *Sport de performance*. Les exceptions sont traitées sur la base d'une demande d'admission «sur dossier».

##### Que puis-je faire pour que les formations que j'ai déjà effectuées soient prises en compte ?

Les formations déjà effectuées peuvent donner lieu à des équivalences ou à des passerelles (voir le chapitre Equivalences/Passerelles). Sinon l'entraîneur planifie lui-même sa filière de formation – c'est-à-dire qu'il choisit les cours en fonction de ses compétences. Les examens fédéraux peuvent être passés indépendamment des cours de préparation dans la mesure où les conditions d'admission requises sont remplies.

### **Qui peut demander une admission «sur dossier» ?**

Les entraîneurs exerçant une activité dans le système du sport de performance et du sport d'élite suisse qui ne disposent pas du complément J+S *Sport de performance* peuvent demander une admission «sur dossier». Ils doivent justifier pour cela d'une activité avec des athlètes qualifiés à l'échelon du sport de performance ou du sport d'élite (cartes SO) et avoir informé leur fédération sportive nationale de leur demande.

### **Tout entraîneur disposant du portfolio J+S (voir le chapitre 5) et du complément J+S *Sport de performance* peut-il suivre les cours de la Formation des entraîneurs Suisse ?**

Oui, les cours sont ouverts à ces entraîneurs. Des conditions supplémentaires sont à remplir pour les cursus FEP et FED (p. ex. une recommandation de la fédération, la participation à un assessment, une activité avec des athlètes qualifiés, ...). Les participants aux cursus ont la première priorité dans le processus d'admission.

### **L'assessment et les quatre cours sont-ils obligatoires pour les participants aux cursus CEP/CED ?**

Oui ; les personnes qui décident de suivre le cursus doivent participer à l'assessment et aux quatre cours. Les cours qui n'ont pas été suivis ne peuvent pas être compensés dans un autre cursus.

### **Les reconnaissances J+S ou certains compléments J+S sont-ils des conditions pour être admis aux spécialisations ou à l'approfondissement ?**

Il faut disposer du complément J+S *Sport de performance* (qui comporte aussi les compléments *Physis* et *Psyché*) pour pouvoir suivre tous les cours ainsi que les cours de spécialisation ou d'approfondissement. Les personnes qui ne disposent pas du complément J+S *Sport de performance* peuvent demander une admission «sur dossier» (voir «sur dossier»).

## **FAQ : Assessment et portfolio**



### **Quel rapport y a-t-il entre le portfolio J+S et l'assessment de la Formation Des entraîneurs Suisse ?**

Le **portfolio J+S** clôt la plus haute formation J+S : il donne un aperçu des compétences acquises dans ce contexte, prépare à l'assessment de la Formation des entraîneurs Suisse et y donne accès. Il relève de la responsabilité de J+S et de la fédération sportive nationale.

L'**assessment de la Formation des entraîneurs Suisse** est un état des lieux. Il comprend une évaluation personnelle des compétences et permet ainsi de planifier la formation de manière individuelle. En outre, les entraîneurs présentent, dans le cadre de l'assessment, leurs objectifs et leur motivation à l'égard du cursus choisi.

### **Combien de temps dure l'assessment de la Formation des entraîneurs Suisse et quand a-t-il lieu ?**

L'assessment dure une demi-journée au maximum. Il a lieu au moins trois mois avant le début du cursus choisi.

### **Qui est concerné par l'assessment de la Formation des entraîneurs Suisse ?**

Les entraîneurs qui souhaitent s'inscrire à une formation doivent d'abord passer un assessment. Cette évaluation est un instrument de sélection et d'admission pour la Formation des entraîneurs Suisse et les fédérations sportives.

### **Qui réalise l'assessment de la Formation des entraîneurs Suisse ?**

L'assessment est réalisé avec l'entraîneur, le responsable de la formation de la fédération sportive et un représentant de la Formation des entraîneurs Suisse.

### **Y a-t-il un lien entre le portfolio J+S et les examens fédéraux ?**

Non. Le portfolio J+S sert simplement de base à l'admission à l'assessment de la Formation des entraîneurs Suisse.




## 4. Offres de formation et formation continue

### 4.1 Modules/Cours

La Formation des entraîneurs Suisse propose des contenus de formation dans six domaines : **psychologie du sport, théorie de l'entraînement - condition physique, leadership, médecine du sport, coaching sportif et technique/tactique**. Chaque module de formation comprend des cours dans les domaines précités à l'échelon du **sport de performance** et à celui du **sport d'élite**.

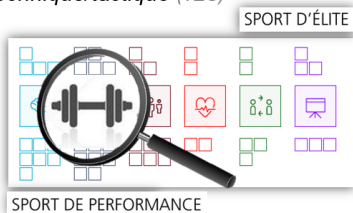
Ces offres peuvent faire partie d'**un cursus à part entière** ou être suivis ponctuellement en tant que simples **cours de formation continue**. Les entraîneurs choisissent les cours selon leur **niveau de compétence individuel**, leur **disponibilité** et les **exigences de leur sport**. Les offres de formation peuvent ainsi être suivies en cours d'emploi.



### Modules / Domaines pratiques

**Cours sur deux niveaux de formation**  
*Sport de performance (spp) et Sport d'élite (spe)*

**6 modules différents / domaines pratiques**  
*psychologie du sport (PSY), théorie de l'entraînement – condition physique (CPH), leadership (LEA), médecine du sport (MED), coaching sportif (COA) technique/tactique (TEC)*



- Lien entre la formation et la formation continue
- Individualisation  
(selon le niveau de compétences ou selon les besoins des fédérations)

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

12



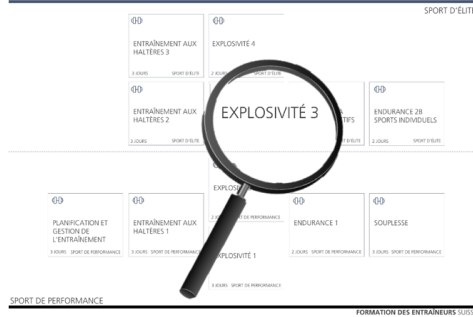


## Structure des modules/«Hiérarchie» des cours

En partie des cours individuels, en partie des cours à niveau (développement en largeur et dans la profondeur)

Cours sur deux niveaux (sport de performance/sport d'élite)

### MODULE THÉORIE DE L'ENTRAÎNEMENT – CONDITION PHYSIQUE (TLK)



Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

13



## Contenu des cours

- Dates
- Contenus d'apprentissage
- Compétences requises
- Compétences de sortie
- Coûts
- Durée
- Responsables
- Nombre de participants
- Questions d'orientation
- Structure du module

**EXPLOSIVITÉ 3**

**Termine**

Termin	Ort	Veranstalter	Sprache
...	Magglingen	3-1/14-15	Deutsch
...	Magglingen	3-1/14-15	Französisch

**Lerninhalte**

- Anatomische Aspekte der Produktion der Explosivkraft
- Sportphysiologische und sportwissenschaftliche Grundlagen für das Training der Kraft- / Sprintkraft
- Methoden im Hochleistungs- / Individual- und Aufbaupersonal
- Methoden im Hochleistungs- / Team- und Spitzensport
- Leistungsdiagnostik (auf Ausleistungsbasis)
- Leistungsdiagnostik (auf Basis der Leistung) / Spitzensport
- Sportliche Merkmale und Leistungsformen zur Beurteilung der Alltagsrelevanz (Energie Schwelligkeit)
- Methoden zur Beurteilung der Leistung im Hochleistungsport
- Methoden und Trainingsformen der Hochleistungsportarten
- Methoden und Trainingsformen der Hochleistungsportarten
- Leistungsdiagnostik (Schwelligkeit, Leistung, AG/AT)
- Kraft als Leistungsform für die Sportarten
- Kraft als Leistungsform für die Sportarten

**Eintrittskompetenzen**

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

14

Plus d'information par rapport à la formation et formation continue au [niveau sport de performance](#).  
Plus d'information par rapport à la formation et formation continue au [niveau sport d'élite](#).

## 4.2 Cursus

Outre les six domaines abordés dans le cadre des cours et des modules, la Formation des entraîneurs Suisse propose **deux cursus** : le **cursus d'entraîneur professionnel (CEP)** à l'échelon du sport de performance et le **cursus d'entraîneur diplômé (CED)** à l'échelon du sport d'élite.

Les cursus mettent l'accent sur le développement des **compétences individuelle** et **sociale** en tant qu'entraîneur. Ils comprennent quatre cours portant sur **l'autogestion**, la **compétence d'entraîneur**, le **conseil et le coaching** ainsi que la **direction**.

**Les participants suivent les 4 cours (classes fermées)** et complètent leur formation par des cours choisis dans les 6 domaines. Un processus d'apprentissage a lieu entre les différents cours.

**Cursus**

**2 cursus différents**  
*Cursus d'entraîneur professionnel CEP et Cursus d'entraîneur diplômé CED*

**Les cursus sur deux niveaux**  
CEP = sport de performance et CED = sport d'élite

**SPORT D'ÉLITE**

**CURSUS D'ENTRAÎNEUR DIPLÔMÉ (CED)**

- 4 cours qui se suivent, en classe fermée  
*Autogestion, personnalité de l'entraîneur, conseil & coaching, diriger*

**SPORT DE PERFORMANCE**

**CURSUS D'ENTRAÎNEUR PROFESSIONNEL (CEP)**

- Accent: développement de la personnalité de l'entraîneur

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

En plus de ses offres de formation, la Formation des entraîneurs Suisse encourage les **entraîneurs à haut potentiel** dans différents **programmes Master Coach**.

Ceux-ci mettent l'accent sur des **thèmes spécifiques** et/ou la **préparation de grandes manifestations internationales**.

**Programme Master Coach**

**MASTER COACH PROGRAMM (MCP)**

D'autres offres de formation sur un niveau «Mastery»:

**Orientations possibles**

- *Avoir du succès sur le terrain* (direction/leadership)
- *Avoir du succès sur son chemin* (planification/entraînement)

**Groupe cible**  
Entraîneurs à haut potentiel

**Planification**

- En cours de définition avec Swiss Olympic
- D'autres infos dès 2018

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

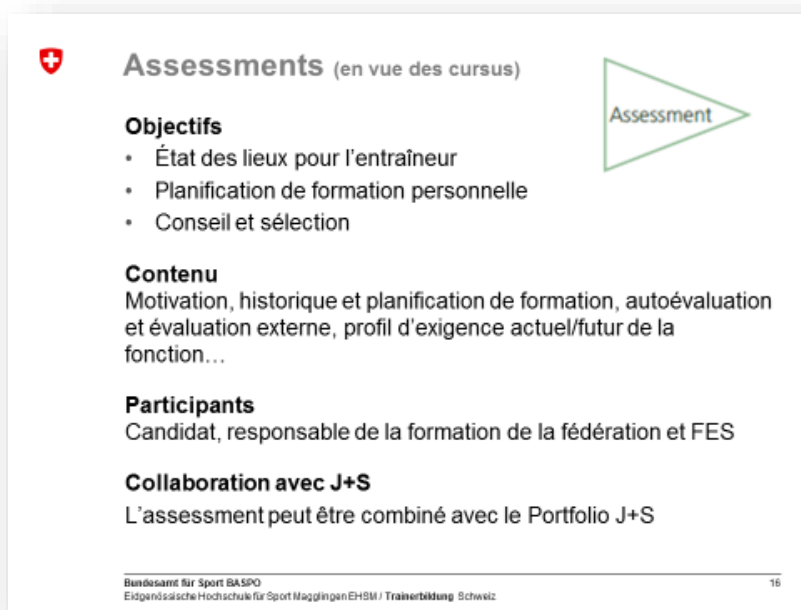
## 4.2.1 Assessments

Un assessment est nécessaire pour accéder aux cursus. Il s'agit d'un **état des lieux**. Il comprend une **évaluation personnelle des compétences** et permet ainsi de **planifier** la formation de manière individuelle.

En outre, les entraîneurs présentent, dans le cadre de l'assessment, leurs **objectifs** et leur **motivation** à l'égard du cursus suivi.

Cet état des lieux constitue également un instrument **d'admission** et de **sélection** pour la Formation des entraîneurs Suisse et les fédérations sportives.

Plus d'informations par rapport à [l'assessment](#).



**Assessments** (en vue des cursus)

**Objectifs**

- État des lieux pour l'entraîneur
- Planification de formation personnelle
- Conseil et sélection

**Contenu**  
Motivation, historique et planification de formation, autoévaluation et évaluation externe, profil d'exigence actuel/futur de la fonction...

**Participants**  
Candidat, responsable de la formation de la fédération et FES

**Collaboration avec J+S**  
L'assessment peut être combiné avec le Portfolio J+S

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

## 4.3 Spécialisations et Approfondissements

Outre ces deux examens fédéraux, la Formation des entraîneurs Suisse attribue, en collaboration avec Swiss Olympic, des **qualifications** dans les domaines de la **spécialisation en condition physique**, de la **spécialisation Entraînement aux haltères** et de **l'approfondissement en coaching mental**.

La Formation des entraîneurs Suisse recommande de suivre des cours correspondants en guise de préparation à ces qualifications. Plus d'informations par rapport aux [spécialisations/approfondissements](#).

### FAQ : Offre de formation et de formation continue



#### Comment la nouvelle offre de formation et de formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse est-elle structurée ?

La structure de la formation et de la formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse comporte deux échelons : sport de performance (qui fait suite à la formation J+S) et sport d'élite (qui fait suite au sport de performance). [Plus d'infos...](#)

#### Faut-il avoir achevé le cursus de formation pour pouvoir suivre des cours dans les six domaines/modules spécifiques ?

Non, on peut composer soi-même sa filière de formation et décider en conséquence si et quand l'on veut suivre le cursus de formation.

**Faut-il suivre le cursus (d'entraîneur professionnel/d'entraîneur diplômé) pour être admis à l'examen professionnel et à l'examen professionnel supérieur ?**

Non, les examens fédéraux peuvent être passés indépendamment des cours de préparation, à condition de remplir les conditions d'admission. Les conditions d'admission aux examens fédéraux sont décrites dans les [règlements et guides d'examen](#).

**Une fois l'examen professionnel et/ou l'examen professionnel supérieur réussis, peut-on suivre d'autres cours de formation continue ?**

Oui, les offres sont à tout moment accessibles aux entraîneurs formés et qualifiés qui souhaitent suivre une formation continue.

**Puis-je interrompre le cursus ? Puis-je effectuer le cursus en deux parties ?**

Non, le cursus avec l'assessment et les quatre cours ne peut pas être achevé dans une autre classe.

**Existe-t-il une prescription ou une recommandation relative au nombre de cours qui doivent être suivis, en plus des cursus ?**

Non, il n'y a pas d'obligation, du côté de la Formation des entraîneurs Suisse, à suivre un cursus ou des cours pour l'admission aux examens fédéraux (examen professionnel et examen professionnel supérieur). La fédération sportive nationale peut toutefois formuler des recommandations ou des prescriptions concernant les cours à suivre.

**Quand débute le premier cursus d'entraîneur professionnel (FEP) ?**

Le premier FEP débute en juin 2018. Les assessments pour le cursus d'été 2018 ont lieu en février/mars. Les dates exactes figurent dans le [planificateur de formation](#).

**Existe-t-il des cursus en italien ou en anglais ?**

Il n'existe pas de cursus en anglais. En cas de besoin avéré, la Formation des entraîneurs Suisse pourrait proposer, à l'avenir et de manière sporadique, des cursus en italien.

**A quelle fréquence les cours sont-ils proposés ?**

Si la demande est suffisante, toutes les offres à l'échelon du sport de performance sont publiées 1-2x par an en allemand et 1x par an en français.

**Comment les cursus/cours sont-ils répartis sur l'année ? A quelle fréquence sont-ils planifiés ?**

Deux cursus sont proposés chaque année en allemand (été et hiver). Le cursus en français a lieu une fois par année. Les quatre cours du cursus sont répartis sur 4-5 mois.

**Pourquoi les cours ont-ils toujours lieu pendant la semaine ?**

L'expérience a montré que les cours ayant lieu le week-end entraînent toujours, pour les entraîneurs du sport de performance en activité, des conflits de dates.

**Comment les échelons «sport de performance» et «sport d'élite» sont-ils définis ?**

L'échelon de formation «sport de performance» correspond à l'ancienne formation d'entraîneur professionnel (ancien niveau d'entraîneur ER régional), tandis que l'échelon «sport d'élite» correspond au cursus d'entraîneur diplômé (ancien niveau d'entraîneur ER national).

**Quelles sont les plateformes d'apprentissage utilisées dans le cadre des offres de la Formation des entraîneurs Suisse ?**

La Formation des entraîneurs Suisse travaille avec la plateforme Ilias. Celle-ci permet, d'une part, d'élaborer et de mettre à disposition des supports didactiques basés sur Internet (pour l'apprentissage en ligne) et, d'autre part, de faciliter la communication et la coopération entre enseignants et apprenants, les examens et l'évaluation ainsi que les structures didactiques pour des cours complets.

En complément d'Ilias, les participants ont accès à elitesportinsights (esi). esi est une plateforme en ligne qui encourage, dans l'autoapprentissage, l'échange de connaissances et d'expériences dans le sport suisse de performance.

**Quelle est la bibliographie obligatoire/recommandée pour les cours ?**

La liste des lectures obligatoires ou complémentaires figure dans le [planificateur de formation](#), sous l'aperçu des cours.

**Quelles sont les offres de cours qui prolongent la reconnaissance de moniteur J+S ?**

Les cours et les cursus de la Formation des entraîneurs Suisse prolongent automatiquement toutes les reconnaissances de moniteur J+S valables. Les reconnaissances caduques dans le «sport principal» (= le sport pour lequel le participant suit les cours de la Formation des entraîneurs Suisse) sont de nouveau validées et prolongées. Les reconnaissances caduques archivées doivent être réactivées avec un cours spécifique au sport.

## 5. Offres complémentaires

### 5.1 Coach Developer

La qualification de coach developer donne la possibilité aux professionnels du sport de performance et du sport d'élite d'optimiser leurs compétences en matière de conseil, d'encadrement et d'accompagnement des entraîneurs en formation. Les coachs developers qualifiés préparent, en tant que consultants de leurs fédérations sportives respectives, les entraîneurs en formation à l'examen professionnel et/ou à l'examen professionnel supérieur.

**Qualification comme CoDe**

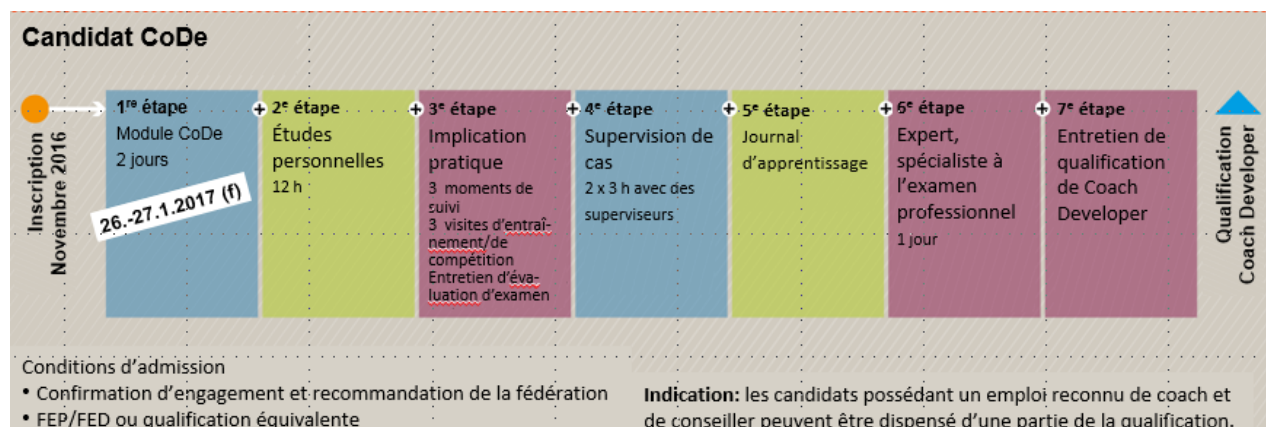
**Durée**

- Un module Coach Developer de 2 jours
- Études personnelles: env. 12 heures
- Engagement pratique dans la formation:
  - 3 moments d'évaluation
  - 1 entretien d'évaluation lors de l'examen
  - 3 visites d'entraînement/de compétition
- Supervision: 2 x 4 heures
- Expert lors des examens professionnels fédéraux (examens du brevet ou du diplôme)
- Entretien final de qualification: 45 minutes

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM | Trainerbildung Schweiz

20

### 7 étapes vers le CoDe





## Conditions d'admission

Les participants doivent remplir les critères suivant :

- Reconnaissance en tant qu'entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral, d'entraîneur diplômé de sport d'élite ou en possession d'un titre équivalent.
- Recommandation obligatoire par la fédération sportive pour endosser la fonction de CoDe.
- La direction de la formation d'entraîneur décide de l'acceptation définitive du candidat.

La formation n'est possible qu'en cours d'emploi ou «on-the-job»!



## Procédure d'inscription/délai

Au moyen d'un formulaire et avec la recommandation de la fédération  
(responsable de la formation)

- Délai d'inscription Q-CoDe Été 2018: 16.03.2018
- Début de la qualification Q-CoDe Été 2018: 4./5.06.2018
  
- Délai d'inscription Q-CoDe Hiver 2018: 17.08.2018
- Début de la qualification Q-CoDe Hiver 2018: 5./6.11.2018

Ici, vous trouvez plus d'informations sur le [coach developer](#).

## FAQ : Coach Developer



### Combien de coachs developers une fédération peut-elle déléguer dans le processus de qualification ?

Tout candidat qui suit une formation d'entraîneur a besoin d'un coach developer. La fédération veille à ce que tous les candidats soient suivis par un coach developer qualifié. Si le coach choisi n'a pas encore la qualification, il doit faire en sorte de l'acquérir «on the job». Il ne peut pas y avoir de processus de qualification sans encadrement actif d'un entraîneur candidat (pas de capitalisation des formations possible).

### Qui indemnise les coachs developers pour leur travail ?

C'est la fédération sportive.

### Que faut-il faire quand la fédération ne peut pas déléguer de coach developer dans le processus de qualification ?

Il faut discuter avec la Formation des entraîneurs pour trouver une solution de remplacement. Cette solution

peut consister à faire appel à des coachs developers qualifiés provenant d'autres fédérations sportives. Dans ce cas, un spécialiste supplémentaire devra être présent à l'examen.

### **Puis-je obtenir la qualification de coach developer sans encadrer un candidat en formation ?**


Non, cette supervision est une condition *sine qua non* pour obtenir la qualification.

### **Que se passe-t-il quand une personne ne remplit pas tous les critères d'admission à la qualification de coach developer ?**

Dans ce cas, les responsables de la Formation des entraîneurs peuvent opter pour une solution «sur dossier», assortie éventuellement de certaines conditions.

## **5.2 Conseil aux entraîneurs**

Nous aidons les entraîneurs actifs dans le sport de performance et le sport d'élite à optimiser leurs compétences en leur proposant un large éventail de conseils individualisés. Le conseil aux entraîneurs est conçu pour répondre aux besoins des entraîneurs sur le terrain. Les prestations de conseil font partie intégrante du cursus des entraîneurs et peuvent par conséquent être sollicitées pendant la formation/formation continue conformément à la logique de l'apprentissage tout au long de la vie (lifelong learning). Elles englobent différents types de conseil processuels et techniques portant sur des démarches aussi variées que le coaching, la supervision de cas, l'assistance technique, le monitoring ou la médiation.

 <b>Offres de conseils</b>		
<b>Genre de conseil</b>	<b>Description</b>	<b>Exemple de pratique</b>
<b>Coaching</b>	Coaching individuel orienté processus à l'attention des entraîneurs	Rôles, valeurs, comportements, concept de coaching personnel, management de conflit, Life Balance, Leadership
<b>Supervision de cas</b>	Réflexion guidée de la pratique d'entraîneur au moyen de cas, thèmes et questionnements au sein d'un groupe	Analyse de cas et de thème, échange et développement de solution et de démarches concrètes
<b>Conseil spécifique</b>	Conseils spécifiques dans les spécificités liées au coaching sportif, à la condition physique, à la théorie de l'entraînement et au leadership	Coaching en compétition, Tool-Box du coaching sportif, planification d'entraînement, direction d'athlètes individuels et d'équipes
<b>Monitoring</b>	Observations d'entraînement et de compétition au moyen d'instruments interdisciplinaires – analyses vidéo avec feedback structurés	Détermination commune des critères d'observation lors du monitoring
<b>Médiation</b>	Il peut être fait appel à l'engagement de médiateurs qualifiés dans le cas de situations aiguës	Soutien lors de conflits, résolution de problèmes ou de crises

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / **Trainerbildung** Schweiz 25

Ici, vous trouvez plus d'informations sur [conseil aux entraîneurs](#).

## **FAQ: Conseils aux entraîneurs**



### **Qui peut bénéficier des conseils aux entraîneurs ?**

En principe tous les entraîneurs de sport de performance et de sport d'élite. Les participants aux cursus ont droit à des supervisions de cas et des consultations individuelles, ces prestations faisant partie intégrante de la formation des entraîneurs.

### **Qui paie les conseils aux entraîneurs ?**

Les coûts de ces conseils pendant les cursus sont inclus dans les taxes d'inscription. Hors cursus, ils sont facturés conformément au règlement sur les émoluments de la HEFSM.














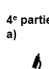


## 6. Examens

Swiss Olympic et swiss coach constituent l'autorité responsable de l'examen professionnel d'entraîneur de sport de performance et de l'examen professionnel supérieur d'entraîneur de sport d'élite. La Formation des entraîneurs Suisse est mandatée par l'autorité responsable pour réaliser les examens professionnels à Macolin.

### 6.1 Examen professionnel (selon le règlement d'examen de 2017)

Le règlement de 2017 concernant l'examen professionnel d'entraîneur de sport de performance est entré en vigueur le 30 juin 2017. Le premier examen sur la base de ce règlement aura lieu en **novembre 2018**.

**Le règlement d'examen de 2017 s'appliquera aux candidats formés à partir de début 2018** à l'échelon du sport de performance dans la nouvelle structure de formation et de formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse.

Conditions d'admission		Partie de l'examen	
<b>Documents à présenter:</b>  Brevet fédéral de capacité / maturité ou certificat d'école professionnelle  J+S Zusatz Leistungssport (ehem. NTL lokal)  Attestation de la fédération / Coach Developer  Expérience pratique: Min. 300 heures dans le sport de performance  Premier secours / Formation de samaritain	<b>Préparation:</b>  Stage 30-40 heures  Attestation de compétence pratique par des experts de la fédération  3 entretiens d'évaluation avec le Coach Developer  Projet: <ul style="list-style-type: none"><li>• Réflexion personnelle + profil d'entraîneur</li><li>• Analyse + planification</li><li>• Thème avec choix libre</li><li>• Rapport de stage</li></ul>	<b>1<sup>re</sup> partie:</b>  Évaluation du projet écrit <b>3<sup>e</sup> partie:</b>  Contrôle des connaissances spécifiques: 3 questions orales à partir du catalogue de questions. 20-30 min. <b>4<sup>e</sup> partie:</b> <b>a)</b>  Études de cas : 4 tâches sont à résoudre par écrit. 90-100 min. <b>b)</b>  Études de cas : 1 tâche doit être résolue oralement. (jeu de rôle) 10-20 min.	<b>2<sup>e</sup> partie:</b>  Présentation et questions orales sur le projet. 30-45 min.

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz 30

Plus d'informations par rapport au règlement d'examen ici : [Examen professionnel selon le règlement d'examen 2017.](#)

### 6.2 Examen professionnel supérieur (selon le règlement d'examen de 2018)

Le règlement d'examen de 2018 concernant l'examen professionnel supérieur d'entraîneur de sport d'élite entrera en vigueur **mi-2018**. Le premier examen selon ce nouveau règlement aura lieu **en 2019**.

**Le règlement de 2018 s'appliquera aux candidats formés à partir de début 2019** à l'échelon du sport d'élite dans la nouvelle structure de formation et de formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse.

Le candidat qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser à deux reprises selon le règlement de l'examen professionnel supérieur actuel de 2006.



## Examen professionnel supérieur (directives 2018)

### Conditions d'admission

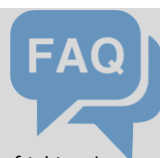
Documents à présenter:	Préparation:	Partie de l'examen		
Brevet fédéral d'entraîneur de sport de performance Attestation de la fédération / Coach Developer Expérience pratique: Min. 1600 heures dans le sport de performance	Stage 60-80 heures Rapport de stage (faisant partie du projet de diplôme) Attestation de compétence pratique par des experts de la fédération (entraînement et compétition) 3 entretiens d'évaluation avec le Coach Developer	<b>1re partie :</b> Évaluation du projet écrit <b>3e partie :</b> Contrôle des connaissances spécifiques : 6 questions orales à partir du catalogue de questions. 30-45 min.	<b>2e partie :</b> <b>a)</b> Présentation du contenu actuel et conséquences du projet de diplôme. Création d'un poster 10-20 min. <b>b)</b> Questions sur le projet de diplôme et sur la présentation 30-45 min.	<b>4e partie :</b> <b>a)</b> Étude de cas: Un cas provenant de la discipline sportive doit être traité par écrit 30-45 min. <b>b)</b> Panier: Un cas provenant de la discipline sportive doit être traité par oral 45-60 min. <b>c)</b> Étude de cas: Un cas provenant de la discipline sportive doit être traité par oral (jeu de rôle) 45-60 min.
<b>Projet de diplôme :</b> Travail scientifique ou orienté pratique <b>Thèmes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement / coaching d'athlète dans l'entraînement et la compétition</li> <li>• Projet d'entraînement / de compétition</li> <li>• Documentation d'entraînement / de compétition</li> </ul>				

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

31

Plus d'informations par rapport au règlement d'examen ici : [Examen professionnel supérieur selon le règlement d'examen 2018.](#)

## FAQ: Examens



### Quels cours dois-je suivre pour me préparer à l'examen ?

Il n'existe aucune prescription à ce sujet. Le candidat est libre de choisir, seul ou d'entente avec sa fédération et son coach developer, les cours qu'il souhaite suivre pour se préparer à l'examen.

### A l'avenir, sera-t-il encore possible de passer un examen sans avoir suivi de formation au préalable ?

Oui, ce sera toujours possible. Aucun cours n'est prescrit pour se préparer à l'examen. Il appartient à l'entraîneur et à la fédération de planifier la formation.

### Est-il vrai que les fédérations ne seront plus représentées à l'examen professionnel ?

Le coach developer ou le spécialiste compétent est impliqué, en amont de l'examen, dans l'évaluation des visites d'entraînement et dans le travail de projet. Il participe en outre, pendant l'examen, à l'épreuve 2 (soutenance du travail de projet) et à l'épreuve 4 (études de cas).

### L'examen professionnel comprend-il des questions spécifiques au sport ?

Des questions spécifiques au sport sont posées dans le cadre de la soutenance du travail de projet (épreuve 1 de l'examen professionnel) et des études de cas (épreuve 4).

### Les titres d'«Entraîneur de sport de performance» et d'«Entraîneur de sport d'élite» décernés par le SEFRI sont-ils spécifiques au sport ?

Non, les titres du SEFRI ne sont pas spécifiques au sport. Les subventions J+S ne sont toutefois allouées que si l'entraîneur concerné possède la reconnaissance J+S dans le sport qui est le sien.

### Est-il possible de combiner un examen de fédération avec l'examen professionnel ?

L'examen professionnel peut être une composante d'un examen de fédération.

### Comment peut-on être sûr qu'avec la forme d'examen visée (p. ex. trois questions portant sur les connaissances spécifiques), l'entraîneur dispose du savoir nécessaire ?

Comme l'entraîneur ne sait pas quelles questions lui seront posées à l'examen, il doit se préparer à tous les sujets et à toutes questions.

### Les entraîneurs actifs dans des sports ne relevant pas de J+S peuvent-ils se présenter à l'examen professionnel ?

Les entraîneurs qui ne remplissent pas les conditions d'admission à l'examen ont la possibilité de soumettre une demande écrite à la commission d'examen avant de s'inscrire à l'examen. La commission rend sa décision – décision définitive – en se fondant sur le règlement d'examen.

### Un justificatif de pratique est-il exigé pour les examens ?

Les candidats doivent pouvoir justifier d'une expérience de 800 heures au moins en qualité d'entraîneur avec des athlètes membres du cadre national (détenteurs d'une Swiss Olympic Card) au niveau Elite ou Relève. Par pratique professionnelle en tant qu'entraîneur sportif, on entend l'exercice de cette activité au service d'une fédération sportive, d'un club ou d'un athlète/d'une équipe, quelle que soit la forme légale choisie : travail indépendant, salariat ou bénévolat.

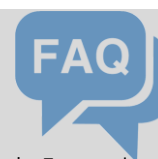
### Les titres professionnels peuvent-ils expirer ?

Les titres décernés par le SEFRI n'expirent pas tant que l'association professionnelle (swiss coach) n'impose pas d'obligations supplémentaires.

### Faut-il suivre des formations continues pour prolonger les reconnaissances professionnelles ? Si oui, à quel rythme ?

Il faut suivre une formation continue tous les deux ans pour prolonger la reconnaissance J+S. Le versement des subventions d'encouragement de Swiss Olympic n'est, pour l'instant, subordonné à aucune obligation de formation continue.

## FAQ : Stage pratique



### Qui évalue le stage pratique ? Et comment ?

Le stage pratique est évalué par la fédération à l'aide d'une grille de critères (publiée sur le [site](#) de la Formation des entraîneurs Suisse).

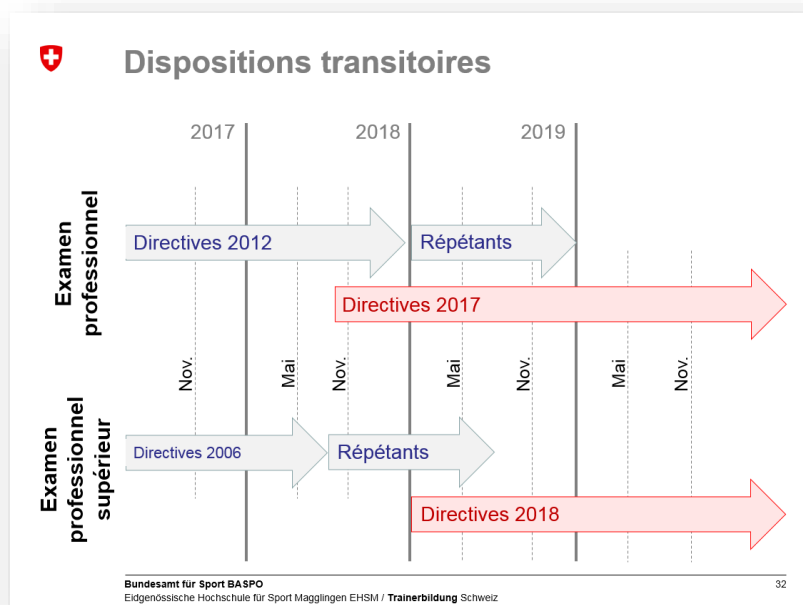
### Quelles sont les conditions cadres applicables au stage pratique ? Y'a-t-il des prescriptions de contenu ?

Oui, les prescriptions figurent dans le [règlement d'examen et le guide](#) (→ chapitre 3.3.5 du guide).

### Si l'entraîneur est employé par une fédération, le stage pratique peut-il être effectué dans ce contexte ou doit-il être fait à l'extérieur ?

Le stage pratique doit être fait à l'extérieur. Les critères qui s'appliquent au stage pratique sont décrits précisément dans le [guide](#) relatif au règlement d'examen (→ chapitre 3.3.5 du guide).

## 6.3 Dispositions transitoires



Les examens professionnels de novembre 2017, mai 2018 et novembre 2018 se dérouleront conformément au règlement d'examen du 24 mai 2012. A partir de novembre 2018, nous examinerons également selon le règlement d'examen du 12 avril 2017.

## 6.4 Spécialisation/approfondissements

Outre ces deux examens fédéraux, la Formation des entraîneurs Suisse attribue, en collaboration avec Swiss Olympic, des **qualifications** dans les domaines de la **spécialisation en condition physique**, de la **spécialisation Entraînement aux haltères** et de **l'approfondissement en coaching mental**. La Formation des entraîneurs Suisse recommande de suivre des cours correspondants en guise de préparation à ces qualifications.

Spécialisation/approfondissements				
Spécialisation condition		Spécialisation entr. aux haltères	Approfondiss. coaching mental	
Entraîneurs entraînant la condition physique d'un ou plusieurs athlètes dans une ou plusieurs disciplines sportives.		Les entraîneurs sont capables d'intégrer l'emploi des haltères de façon ciblée (technique personnelle/méthode) dans leur processus d'entraînement.	Entraîneurs qui désirent se perfectionner dans le domaine de la psyché, tout en restant entraîneur dans leur discipline sportive et non comme spécialiste dans le domaine de l'entr. mental/du coaching	
Le prérequis est d'accompagner un athlète au niveau sport de performance ou sport d'élite.				
- Planification et gestion de l'entr. - Explosivité 3 - Explosivité 4 - Endurance 2a – Sports collectifs	- Endurance 2b – Sports individuels - Souplesse - Nutrition sportive 2 - Nutrition sportive 3 - Médecine sportive/physio sportive 2	- Entr. aux haltères 1 - Entr. aux haltères 2 - Entr. aux haltères 3 - Explosivité 4	- Management personnel 2 - Personnalité de l'entraîneur - Conseil et coaching 2 - Entr. Mental implicite 2	- Entr. mental explicite 2 - Groupes et psychologie d'équipe 2 - ACT - Conflit et management de crise
« en construction » : disponible dès le 01.01.2018				
Certificat : Entraîneur de condition Swiss Olympic		Certificat : Entraîneur aux haltères Swiss Olympic	Certificat : Approfondissement coaching mental	

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

Vous trouvez plus d'informations sur les spécialisations/ approfondissement [ici](#).

### FAQ : Qualifications pour la spécialisation/l'approfondissement



#### A quoi correspondent les spécialisations et l'approfondissement et quelles sont les conditions d'admission ?

Outre les deux examens fédéraux, la Formation des entraîneurs Suisse attribue, en collaboration avec Swiss Olympic, des qualifications dans les domaines de la spécialisation en condition physique, de la spécialisation Entraînement aux haltères et de l'approfondissement en coaching mental. Elle recommande de suivre des cours correspondants en guise de préparation à ces qualifications. L'entraîneur choisit toutefois lui-même ou d'entente avec sa fédération sportive les cours qu'il entend suivre pour se préparer à la qualification visée. Aucune attestation de cours n'est donc requise pour être admis à ces qualifications. Des conditions d'admission formelles sont néanmoins applicables à chaque spécialisation/approfondissement (p. ex. s'occuper d'un athlète à l'échelon du sport de performance et du sport d'élite, rédiger un rapport d'expérience, etc.). [Plus d'infos](#)

#### A partir de quand est-il possible de suivre les cours recommandés pour les spécialisations ou l'approfondissement ?

Les cours recommandés pour les spécialisations et l'approfondissement pourront déjà être suivis à partir du printemps 2018. Les qualifications se feront à partir de fin 2018. Des informations sur la procédure d'inscription à la qualification seront disponibles à partir du printemps 2018.

#### Faut-il impérativement s'occuper d'un athlète si l'on veut faire une spécialisation ou un approfondissement ? Quel niveau l'athlète en question doit-il avoir ?

Oui, comme la formation se fait en cours d'emploi, l'entraîneur doit impérativement exercer une activité dans le sport de performance avec des athlètes qualifiés (détenteurs d'une Swiss Olympic Card).

#### Peut-on faire une spécialisation/un approfondissement si l'on ne s'occupe pas (encore) d'un athlète ? Ou si l'on a démissionné et que l'on souhaite mettre à profit le temps qui nous sépare de notre nouvelle entrée en fonction pour suivre une formation continue ?

Non, comme la formation se fait en cours d'emploi, l'entraîneur doit impérativement exercer une activité dans le sport de performance avec des athlètes qualifiés (détenteurs d'une Swiss Olympic Card). Si un entraîneur perd son travail pendant la durée de la formation, il peut la terminer. Il lui appartient toutefois de s'organiser

pour mener à bien dans un contexte approprié les éventuelles obligations qui lui incombent (p. ex. mesures d'entraînement, tests avec des athlètes, etc.).

### **La reconnaissance/le complément «ER physis» reste-t-elle/reste-t-il d'actualité pour les personnes ayant suivi la spécialisation en condition physique ?**

Comme ils doivent être en possession du complément J+S *Sport de performance* pour être admis, les entraîneurs disposent déjà du complément Physis de J+S. La qualification ER Physis n'a plus de raison d'être puisque le niveau ER n'existe plus.

### **Les diplômes/certificats des spécialisations et de l'approfondissement ont-ils des incidences financières pour les fédérations (subventions d'encouragement) ?**

Pour l'instant, Swiss Olympic ne prévoit pas de verser des subventions d'encouragement supplémentaires sur cette base. La qualification Entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral (examen professionnel réussi) ou toute autre équivalence correspondante est déterminante pour le versement de telles subventions.

## **6.5 La Confédération assume 50% des frais de cours**

Bonne nouvelle pour tous ceux et celles qui suivent un cours de préparation à un examen fédéral : la Confédération assume désormais 50% des frais de cours. Pour la préparation à l'examen professionnel, ce soutien peut s'élever à 9'500 francs au maximum, et à 10'500 francs au maximum pour l'examen professionnel supérieur. Il est accordé indépendamment du résultat à l'examen. Pour connaître les conditions d'octroi et la procédure de demande, veuillez consulter le [site web du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation \(SEFRI\)](#). Entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation : **janvier 2018**.

The screenshot shows the website of the Swiss Secretariat for Education, Research and Innovation (SBFI). The page is titled 'Absolventinnen und Absolventen' (Graduates and Graduates). The main content area contains the following text: 'Ab Januar 2018 werden Absolvierende von Kursen, die auf eine eidgenössische Prüfung vorbereiten, vom Bund finanziell unterstützt (subjektorientierte Finanzierung). Hier erfahren Absolvierende, welche Voraussetzungen sie dafür erfüllen müssen und wie sie die Unterstützung beantragen.' Below this text is a link to an 'Infolyer (PDF, 2 MB, 10.10.2017)'. A list of questions is provided, such as 'Welche Voraussetzungen müssen erfüllt sein?' and 'Werden auch die Prüfungsgebühren der eidgenössischen Prüfungen finanziert?'. A 'Kontakt' sidebar on the right provides the email address 'info.hbb@sbfi.admin.ch' and a 'Kontaktinformationen drucken' button. The page footer includes social media icons for Facebook, Twitter, YouTube, and LinkedIn, and a 'Zum Seitenanfang' link.

## 7. Reconnaissances

La Formation des entraîneurs Suisse délivre des équivalences pour des entraîneurs ayant suivi une formation à l'étranger et pour des entraîneurs expérimentés. Une passerelle existe en outre entre la formation universitaire et la formation professionnelle. Informations détaillées sur les reconnaissances (équivalences et passerelles) [ici](#).

### Reconnaissances

- Entraîneurs avec une qualification d'un autre pays
- Entraîneurs expérimentés actifs dans leur fédération
- Passerelles de l'académique vers la formation professionnelle

**Niveau d'équivalence:**


→ Équivalence d'*entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral* (anciennement ER R)


→ Équivalence d'*entraîneur de sport d'élite avec diplôme fédéral* (anciennement ER N)

**Les équivalences n'ont d'influence que sur l'argent provenant de Swiss Olympic (pas sur les subventions J+S) et peuvent être utilisées lors de reconnaissance des fédérations.**


Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

### Démarche lors de demande d'équivalence

**1re étape** Moniteur J+S cours d'intro → Mention FC2 L 

**2e étape** Portfolio J+S sport de performance → Mention *sport de performance* 

*En cas de recommandation pour un surclassement à partir du Portfolio J+S*

**3e étape** Demande de surclassement sur dossier → Équivalent à *entraîneur de sport de performance (CEP) resp. entraîneur de sport d'élite (CED)* 

**Pour réaliser être inscrit auprès de la formation d'entraîneur, l'entraîneur doit bénéficier d'une qualification de moniteur J+S avec mention sport de performance.**

Bundesamt für Sport BASPO  
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen EHSM / Trainerbildung Schweiz

### Règles de transition et équivalences

Les entraîneurs étrangers qui ont suivi avant le 1.1.2018 le module d'introduction à J+S obtiennent la mention Formation Continue 2 L dans la banque de données J+S.

Pour ce groupe-cible et pour toutes les demandes d'équivalences ayant abouti aura lieu le 3 mai 2018 un dernier cours d'introduction pour entraîneurs de la relève afin d'obtenir la mention *Sport de performance*.

Par la suite, tous les candidats doivent suivre le « Portfolio sport de performance ».

## FAQ : Equivalences et passerelles

### A quoi servent les équivalences ou les passerelles ?

La Formation des entraîneurs Suisse délivre des reconnaissances pour les formations effectuées à l'étranger ainsi que pour les entraîneurs expérimentés ; elle propose des passerelles aux entraîneurs ayant suivi une formation universitaire. Ces équivalences et passerelles donnent accès à ses offres et permettent le versement d'éventuelles subventions d'encouragement par Swiss Olympic.

### Qui traite les demandes d'équivalence ?

Les demandes d'équivalence sont traitées par la Formation des entraîneurs Suisse sur mandat de Swiss Olympic. [Plus d'infos](#)

### Une équivalence ou une passerelle équivaut-elle à un titre professionnel ?

Non, un titre professionnel officiel du SEFRI ne peut être obtenu que sur réussite de l'examen fédéral (examen professionnel et examen professionnel supérieur). L'équivalence donne accès aux offres de formation et de formation continue de la Formation des entraîneurs Suisse et débouche sur une classification qui peut éventuellement donner droit à des subventions d'encouragement de Swiss Olympic. Plusieurs fédérations sportives se réfèrent aussi à cette classification pour décerner leurs propres qualifications.

### Un entraîneur ayant obtenu une équivalence à l'échelon du sport de performance peut-il s'inscrire à la formation d'entraîneur diplômé (FED) ?

Il peut intégrer la FED à condition de passer d'abord l'assessment FED. Une fois cette étape franchie, il a accès aux quatre cours de la FED.

### Comment la passerelle entre la formation universitaire et la formation professionnelle fonctionne-t-elle ?

Les entraîneurs ayant suivi une formation universitaire (BSc ou MSc) peuvent faire une demande de passerelle. Pour que leur demande soit acceptée, il faut qu'ils se soient focalisés sur le sport de performance durant leurs études et puissent justifier d'une activité pratique. [Procédure et conditions](#)

### Un entraîneur ayant obtenu son équivalence doit-il passer l'assessment ?

Oui. Les documents du portfolio J+S servent de base à l'assessment.

### Qui peut faire une demande de passerelle ou d'équivalence ?

La demande doit être signée et déposée par la fédération sportive nationale.

### A quelles conditions formelles les documents requis pour la passerelle ou l'équivalence doivent-ils répondre ?

Tous les documents requis doivent être rédigés en français, en allemand, en italien ou en anglais. Les copies des diplômes et certificats d'entraîneur étrangers doivent, si nécessaire, être accompagnés d'une traduction certifiée conforme. Vous trouverez des listes de contrôle sur le [site de la Formation des entraîneurs Suisse](#) dans la catégorie de reconnaissance correspondante.

### Le niveau ER régional existe-t-il encore ?

Non, tous les niveaux ER sont désormais remplacés par le complément J+S *Sport de performance*. La distinction entre local, régional et national n'existe plus pour la qualification J+S.

### Quelle différence y a-t-il entre une demande (d'équivalence ou de passerelle) et une admission «sur dossier» ?

La Formation des entraîneurs Suisse se réserve le droit d'admettre également des candidats «sur dossier» à ses cours de formation et de formation continue. Cette option est toutefois toujours liée à une offre de formation spécifique et n'induit aucune qualification supplémentaire. Les entraîneurs qui souhaitent suivre un cursus sanctionné par un examen ou avoir droit au versement d'éventuelles subventions d'encouragement de Swiss Olympic ont besoin d'une équivalence ou d'une passerelle.